



**Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans  
l'année suivant leur retour de congé maternité**

---

**Motif de non calculabilité** Absence de retours de congé de maternité (ou  
d'adoption) au cours de la période de référence

**Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10  
salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations**

---

Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté 4  
Sexe des salariés sur-représentés Femmes  
Nombre de points obtenus 10

**Index égalité professionnelle**

---

Total de points obtenus 45  
Nombre de points maximum pouvant être obtenus 45  
Résultat final sur 100 points Non calculable

**Publication des résultats obtenus**

---

Date de publication 28/02/2026  
Site Internet de publication  
aipals.com